



CONSEIL DE DIRECTION
85th session
Rome, 8-10 mai 2006

UNIDROIT 2006
C.D. (85) 19
Original: anglais
Mars 2007

Rapport de la session

(préparé par le Secrétariat)

Point n. 1 de l'ordre du jour – Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour (C.D. (85) 1)

En ouvrant la 85^{ème} session, *le Président* a souhaité la bienvenue au membres du Conseil, à S.E. M. Vasco Taveira da Cunha Valente, Ambassadeur du Portugal en Italie, et à M. Joseph Renggli, Conseiller de l'Ambassade suisse et Président de la Commission des Finances. MM. Bollweg et Zhang avaient communiqué qu'il ne leur était pas possible d'assister à la réunion pour des raisons de santé. M. Bollweg avait demandé à être représenté par M. Kannenberg aux termes de l'article 6(6) du Statut. Le Président a demandé aux membres du Conseil de transmettre les meilleurs vœux d'un rétablissement rapide aux deux collègues absents.

Le Président a ensuite illustré quelques évènements parmi lesquels, en particulier, le résultat du concours pour le poste de Secrétaire Général adjoint. Le Professeur Alessandra Zanobetti avait gagné le concours contre 23 autres candidates de quatre continents. Mme Zanobetti et M. Martin Stanford avaient été nommés Secrétaires Généraux adjoints aux termes du Statut. Le Président a renouvelé l'expression de la gratitude du Conseil au Gouvernement du Royaume Uni, dont la généreuse contribution extra-budgétaire avait rendu possible de remplir le poste vacant.

Le Président a conclu que les conditions pour la réalisation efficace du travail de l'Institut avaient été maintenant rétablies.

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé dans le document C.D. (85) 1 rev., amendé de manière à inverser l'ordre du Point n. 2 (Rapport annuel 2005) et du Point n. 3 (Nomination du Premier et du Deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction) et de permettre au Point n. 17 d'être discuté dans le contexte du Point n. 4.

Point n. 2 de l'ordre du jour - Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (85) 2)

Le Conseil, sur proposition de M. Inglese, a renouvelé la nomination du Professor Hartkamp comme Premier Vice-Président et a nommé *Dr Elaraby*, Deuxième Vice-Président, dans les deux cas jusqu'à la fin de la 85ème session.

Points n. 3 et n. 4 de l'ordre du jour – Rapport sur l'activité de l'Institut 2005 (C.D. (85) 2) et Mise en œuvre et mise à jour du Plan stratégique (C.D. (85) 4)

(a) Introduction

Le *Secrétaire Général* a proposé de ne prendre en considération que les aspects les plus importants contenus dans le document écrit (C.D. (85) 2) dans le contexte de la discussion du Plan Stratégique.

A cet effet, le *Secrétaire Général* a introduit le document C.D. (85)4 et en a expliqué la structure, qui consiste en une Partie I, qui évalue le travail accompli et les objectifs atteints, ou manqués, en 2005/2006, une Partie II qui pose le programme pour 2006/2007 et, enfin, un document annexé qui vise à fournir un panorama complet des activités de l'Institut, l'état des travaux ainsi que les implications en termes de personnel et de financement.

Pour ce qui concernait la Partie I, il a répété les raisons pour le retard dont souffraient aussi bien le Protocole ferroviaire que le Protocole spatial à la Convention du Cap. Quant à la gouvernance et à l'administration, le *Secrétaire Général* a indiqué que le Secrétariat appréciait le nouvel aspect des documents mais que les progrès souhaitables pour ce qui concernait les procédures de gestion n'avaient pas encore pu être par faute de ressources.

Pour ce qui concernait la Partie II, le *Secrétaire Général* a attiré l'attention du Conseil sur le projet de publier une version arabe des Principes sur les contrats du commerce international. Alors que l'investissement prévu sur le budget (environ € 11.000) était important, cette tentative de s'adresser à une région où la présence de l'Institut était insatisfaisante était tout à fait en ligne avec les recommandations formulées à l'occasion des réunions conjointes.

Au sujet du financement des trois postes clés hors cadre, le Secrétariat naviguait à vue: (1) le financement de la collaboration de M. Paech, pourvu par la Fédération bancaire allemande, n'aurait pas été renouvelé à la fin de 2006; (2) le fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire de la Convention du Cap, qui était encore payé par des contributions extra-budgétaires, aurait dû être intégré dans un futur proche dans le budget régulier; (3) le *Secrétaire Général* adjoint chargé de la fonction d'Administrateur en chef n'était pas encore fermement en poste, malgré l'évidence certaine qu'on en ressentait le besoin pressant. Pour ce qui concernait la fonction de dépositaire, le *Secrétaire Général* avait soulevé la question de savoir si l'Institut devait assumer la fonction de dépositaire pour ce qui concernait (a) les protocoles futurs à la Convention du Cap (b) d'autres futures Convention d'UNIDROIT. La dernière question devait re posée à cause de la mauvaise qualité des services fournis par des Gouvernements qui avaient été désignés comme dépositaires dans le cadre de Conventions précédentes.

A propos des relations avec les Gouvernements et de l'objectif d'accroître la visibilité de l'Institut et sa présence dans certaines régions, le *Secrétaire Général* a indiqué que le projet d'Acte Uniforme OHADA sur le droit des contrats, développé par le Professeur Marcel Fontaine, membre du Groupe des Principes, était prêt pour être adopté mais que sans une assistance financière ultérieure n'auraient pu se tenir ni la conférence à haut niveau pour une discussion parmi les académiciens et les praticiens de la région, ni la réunion des ministres pour l'adoption du projet. Le Secrétariat avait par conséquent entamé des consultations avec des "stakeholders" et des sponsors potentiels, en premier lieu avec le Gouvernement français.

A la suite d'un certain nombre de contacts avec des Gouvernements de l'Asie du sud-est et d'une requête officielle du Gouvernement indonésien, le Secrétariat avait recommandé l'organisation

d'une initiative spéciale ASEAN. Un premier pas aurait été un atelier de pour le développement de compétences sur les techniques et les stratégies pour la mise en oeuvre sur le plan interne d'instruments internationaux pour des fonctionnaires publics et pour des juges de la région. L'objectif à moyen terme était la participation régulière et, si possible, l'adhésion de l'Indonésie, de la Malaisie, de Singapour, de la Thaïlande et du Vietnam. Les Gouvernements australien et néerlandais avaient signalé qu'ils étaient intéressés et qu'ils auraient pu soutenir un tel programme.

En concluant, le Secrétaire Général a brièvement informé sur les relations entre la Communauté européenne et UNIDROIT. Comme les membres du Conseil se rappelaient, l'ancien Commissaire à la Justice et Affaires intérieures Vitorino avait indiqué que c'était l'intention de la Commission d'entamer des discussions sur l'adhésion de la Communauté au Statut Organique d'UNIDROIT une fois que l'adhésion à la Conférence de La Haye de Droit international privé avait été complétée. Puisqu'il était probable que l'adhésion puisse avoir lieu en 2007, le Secrétaire Général était en contact avec le Commissaire Frattini en vue d'évaluer l'état de cette question et d'en déterminer le processus.

Avant d'ouvrir la discussion, *le Président* a illustré brièvement qu'on pourrait envisager d'ajouter aux autres projets du programme de travail d'UNIDROIT un projet ayant pour objet le régime de responsabilité pour les dommages provoqués par les services fournis par des satellites, tels que le système européen "Galileo", le GPS des Etats Unis et d'autres.

(b) Discussion

MM. Govey, Inglese, Sturlese, Voulgaris et Widmer ont félicité le Secrétariat sur le nouveau format et sur la structure des documents préparatoires. *M. Inglese* a suggéré qu'une autre colonne, indiquant les bénéfices et les bénéficiaires, aurait pu être ajoutée.

M. Inglese a affirmé que le Royaume Uni continuait à voir le besoin d'une prioritarisation rigoureuse des projets législatifs; le projet de Convention sur les titres intermédiés, la loi modèle sur le leasing et la mise en oeuvre du Protocole aéronautique à la Convention du Cap étaient les priorités de son Gouvernement. Il a ensuite indiqué que le Royaume Uni aurait été heureux de partager avec le Secrétariat son expérience dans le domaine du développement du personnel. Viser les Etats membres ASEAN était très important et des manières de finances cette initiative par des contributions extra-budgétaire auraient dû être recherchées.

M. Sen a confirmé cette opinion et a affirmé que le projet sur le marché des capitaux constituait la clé pour avoir accès à la région.

M. Hosokawa a indiqué que le Gouvernement japonais aurait été prêt à envoyer des experts à l'atelier pour le développement de compétences.

M. Sturlese a indiqué que parmi les questions actuellement à l'examen la stabilisation du poste de Secrétaire Général adjoint avait la plus haute priorité. Des efforts étaient nécessaires pour intégrer le nouveau poste dans la structure régulière du personnel. Pour ce qui concernait la question de l'adhésion de la Communauté européenne, *M. Sturlese* a indiqué que, sur le plan procédural, il aurait fallu suivre l'exemple de la Conférence de La Haye. La question substantielle si l'adhésion de la Communauté était nécessaire et souhaitable devait être examinée dans le détail et avec soin. Il a recommandé que le Conseil de Direction commence à analyser toutes les aspects importants et les implications potentielles immédiatement et que le Secrétaire Général développe des voies de communication avec la Commission européenne.

M. Gabriel a observé qu'un groupe de travail ad hoc devrait conduire une révision complète du règlement applicable au personnel parce que ce document contenait à la fois des éléments utiles et des éléments contre-productifs si l'Organisation voulait faire des progrès dans le domaine du développement du personnel.

Mme Trahan a exprimé des préoccupations à propos des implications financières du travail sur la Loi type sur le leasing. Pour ce qui concernait la procédure, le Gouvernement canadien souhaitait que l'Assemblée Générale soit impliquée de façon plus intense.

M. Widmer a mis en garde contre une certaine tendance à focaliser la discussion de façon prééminente sur le budget, l'administration, la documentation et la gestion du personnel. Alors que la responsabilité du Conseil était de fournir, dans la mesure du possible, les moyens nécessaires pour convaincre les Etats à donner de façon plus généreuse, la tâche principale, c'est à dire la discussion de la substance des divers projets, était de plus en plus marginalisée.

M. Elaraby, à propos de la question des fonctions de dépositaire des instruments de l'Institut, a indiqué que, lorsque possible, elles auraient dû être confiées aux Nations Unies.

MM. Boggiano, Govey et Inglese ont indiqué que le projet Galileo/GPS était intéressant mais que le Conseil avait besoin de plus d'informations avant de prendre une décision.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire Général sur l'activité de l'Institut en 2005.

Il a aussi pris note du rapport du Secrétaire Général sur la mise en œuvre du Plan Stratégique en 2005, en approuvant en particulier pour la nomination des nouveaux Secrétaires Généraux adjoints et la nouvelle présentation des documents du Conseil. Il a convenu que ceux-ci devraient en futur aussi fournir une indication des bénéfices qu'on devait s'attendre de chaque projet. En notant des développements qui étaient source d'optimisme, en particulier l'adhésion d'un nouvel Etat membre (la Lettonie) depuis le 1^{er} janvier 2006 et l'adhésion probable d'un autre Etat à partir du 1^{er} janvier 2007, il a exprimé sa préoccupation pour les contraintes budgétaires imposées par les Gouvernements des Etats membres, qui imposaient une rationalisation des ressources existantes et la nécessité d'établir des priorités.

Point no. 17 de l'ordre du jour – Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2007 (C.D. (85) 17)

(a) *Introduction*

Le *Secrétaire Général adjoint* a illustré le document C.D (85) 17 et le document connexe C.F./S.C. (105) 2/rév., contenant les premières estimations des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 2007. Elle a indiqué les raisons pour lesquelles, malgré le principe posé par les organes financiers de l'Institut visant au respect strict du principe de croissance budgétaire zéro, le Secrétariat s'est vu obligé de proposer une augmentation des contributions des Etats membres.

Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué que cette augmentation a rencontré une opposition de la part de certains au sein de la Sous-commission de la Commission des Finances, alors que d'autres ont montré leur disponibilité. Elle a aussi indiqué que le Gouvernement du Royaume-Uni avait offert une contribution extra-budgétaire de £ 50.000 afin de maintenir le poste de Secrétaire Général adjoint avec fonctions d'administrateur en chef.

(b) *Discussion*

M. Widmer a indiqué que la non augmentation du chapitre 9 provoquait une réduction des achats de livres et revues qui mettait en péril le patrimoine constitué par la bibliothèque. Il a aussi recommandé de maintenir le chapitre 11, qui constituait une somme petite mais importante.

Mme Trahan a demandé au Secrétariat de prévoir une allocation budgétaire pour l'informatisation de l'archive.

M. Hogan a noté que le budget UNIDROIT était extrêmement réduit, et que par conséquent chacun des membres du Conseil aurait dû encourager son Gouvernement à faire les efforts nécessaires. Il a suggéré aussi d'encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres.

M. Sen a indiqué qu'il considérait que le Gouvernement indien n'aurait pas fait d'objections sur une augmentation qui correspondait à une somme modeste. Il a cependant indiqué que le budget UNIDROIT était trop réduit pour la charge d'activité en cours, et qu'il fallait encourager des financements, mais aussi des détachements de personnel. Il a suggéré de chercher des financements pour le projet sur les marchés de capitaux.

M. Soltysinski a proposé que le Secrétariat prépare un document pour illustrer aux Gouvernements l'importance financière et les économies que les instruments UNIDROIT permettent d'atteindre, en donnant des données concrètes.

M. Verdera y Tuells a remarqué que la bibliothèque constituait un patrimoine important qu'il était prioritaire de maintenir.

Mme Trahan a insisté sur l'importance de la bibliothèque, et a suggéré de la faire visiter aux membres de l'Assemblée Générale.

M. Carbone a rappelé l'importance des travaux en matière de transport, sujet classique de l'Institut, en demandant qu'on ne l'efface pas complètement des activités, et en gardant une participation aux travaux de l'IMO et de la CNUDCI. Il fallait s'efforcer de prévoir une coopération entre les banques et l'Institut, pour trouver le financement nécessaire au nouveau projet sur la responsabilité pour les services rendus par les satellites.

M. Renggli (Président de la Commission des Finances) a rappelé le leit-motiv du principe de la croissance zéro; il a indiqué que des efforts étaient nécessaires pour financer le poste du Secrétaire général adjoint pourvu par une sélection à l'extérieur de l'Institut. Il a signalé qu'à son avis l'activité d'UNIDROIT était peu connue dans les capitales.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a pris note des estimations du Secrétariat pour les recettes et les dépenses pour l'exercice financier 2007 et des réactions de la Commission des Finances, en exprimant en particulier sa préoccupation pour ce qui concerne la réduction du pouvoir d'achat prévu par l'allocation budgétaire de la Bibliothèque et en demandant au Secrétariat de souligner aux organes financiers de l'Institut les bénéfices dans la position des Etats membres dérivant par les instruments internationaux produits par UNIDROIT. Il a ensuite pris note avec satisfaction de l'offre faite par le Gouvernement du Royaume Uni d'une donation de £ 50,000 pour le maintien du poste de Secrétaire Général adjoint pourvu par une sélection à l'extérieur du Secrétariat à condition que UNIDROIT trouve la différence dans le Budget 2007. Le Conseil a exprimé son soutien pour la position exprimée par le Secrétariat que l'inclusion du nouveau Secrétaire Général adjoint dans le

budget régulier et dans l'Organigramme de l'Institut constituait une question de la plus grande priorité, ainsi que le financement permanent du fonctionnaire chargé de la fonction de dépositaire de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique.

Point n. 5 de l'ordre du jour – Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut (C.D. (85) 5)

(a) Introduction

Le *Secrétaire Général* a introduit ce point en donnant un bref compte-rendu des pratiques actuelles et des données statistiques concernant l'identification de l'intérêt des correspondants envers le travail de l'Institut (ou mieux: son absence). Alors que la situation générale n'était sûrement pas encourageante, quelques correspondants fournissaient un avis utile qui aidait le Secrétariat dans la réalisation du programme de travail.

Le *Secrétaire Général* a ensuite proposé de nommer, comme premier appartenant à une nouvelle catégorie de correspondants personnes morales, le cabinet d'avocats Jenner & Block, en reconnaissance de sa contribution extraordinaire rendue au travail de l'Institut.

(b) Discussion

Après un bref échange de vues auquel ont participé *Mme Trahan* et *MM. Boggiano, Gabriel, Govey, Hartkamp* et *Soltysinski*, un Groupe de Travail *ad hoc* a été formé et chargé d'un travail inter-sessions sur cette matière.

(c) Conclusions

Le Conseil a décidé d'instituer une sous-commission, présidée par le Professeur Gabriel, chargée de prendre en considération les moyens les plus appropriés pour revitaliser le réseau de correspondants de l'Institut.

Le Conseil a aussi décide de nommer Jenner & Block comme premier appartenant à 'une nouvelle catégorie de correspondants, qui seront nommés correspondants personnes morales, en reconnaissance de la contribution extraordinaire prêtée au travail de l'Institut.

Point n. 6 de l'ordre du jour – Les Principes relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (85) 6)

(a) Introduction

En introduisant ce point, *M. Bonell (Secrétariat UNIDROIT)* a rappelé que au cours des années passés le Secrétariat avait fait des efforts considérables pour la promotion de la nouvelle édition des Principes UNIDROIT sur les contrats du commerce international et pour le monitoring de leur usage dans la pratique. En plus de ce qu'avait déjà été indiqué par le *Secrétaire Général* dans son Rapport annuel, il voulait mentionner la traduction en vietnamien de la version intégrale des Principes qui venait de paraître, et deux conférences internationales prochaines consacrées, du moins en partie, aux Principes : une qui aurait eu lieu à Recife (Brésil) du 18 au 20 mai 2006, avec deux présentations des Principes par *MM. Lauro Gama Jr* et *M.J. Bonell* ; l'autre organisée par l'Institut suisse de droit comparé à Lausanne du 8 au 9 juin 2006, avec la participation de nombreux orateurs provenant de toute l'Europe et de *MM. H. Kronke* et *M.J. Bonell* qui auraient représenté le Secrétariat. Il a aussi rappelé que le nouveau Groupe de Travail pour la préparation

des principes des contrats du commerce international aurait tenu sa première réunion à Rome du 29 mai au 1^{er} juin, avec la participation d'Observateurs de onze organisations internationales et centres d'arbitrage. Le Groupe aurait reçu un *position paper* préparé par le Secrétariat (UNIDROIT 2006 – Etude L – Doc. 99) dont le but principal était d'introduire cinq nouveaux sujets dont on suggérerait l'inclusion dans la nouvelle édition des Principes. Enfin M. Bonell a attiré l'attention sur la proposition soumise par le membre du Conseil Madame le Juge A.-M. Trahan, en consultation avec des magistrats, des avocats et des universitaires du Québec, d'inclure dans la nouvelle édition des Principes une déclaration sur les aspects éthiques des contrats du commerce international: il a renvoyé pour des détails ultérieurs à l'Annexe I du document UNIDROIT 2006 – C.D. (85) 6.

(b) Discussion

M. Soltysinski, ayant félicité le Secrétariat pour ce résultat, a souligné que les Principes constituaient de loin le mieux connu et le plus largement utilisé des instruments préparés par UNIDROIT. Dans ce contexte il a aussi noté l'importance d'assurer que la terminologie utilisée dans d'autres instruments qu'UNIDROIT avait en préparation, comme la Loi type sur le leasing, se conforme à celle des Principes. Pour ce qui concernait la nouvelle édition il a suggéré que le Conseil de Direction soit tenu constamment mis à jour sur l'état du travail et qu'il lui soit donnée l'opportunité de discuter les questions qui à l'intérieur du Groupe de Travail seraient prêtées à plus de controverses.

M. Kannenberg a convenu pleinement avec les remarques de M. Soltysinski à propos de la nécessité de coordonner la terminologie. Il a supporté les sujets additionnels dont été suggérée l'inclusion dans la nouvelle édition des Principes mais a objecté au fait que le Comité de Rédaction envisagé ne soit composé que de personnes ayant l'Anglais ou le Français comme langue maternelle.

Mme Trahan a expliqué avec plus de détails l'idée qui était derrière sa proposition. Si le Conseil de Direction était d'accord elle aurait pu être Rapporteur sur cette question et préparer un projet de déclaration pour la prochaine session du Conseil.

M. Komarov a annoncé la publication imminente de la version intégrale en russe des Principes. Pour ce qui concernait la proposition de Mme Trahan il a exprimé son accord de principe mais il a précisé que des détails ultérieurs tels que le contenu précis et la position de la déclaration qui était envisagée ne pouvait être discutée qu'après la préparation d'un premier projet.

(c) Conclusions

Le Conseil a pris note avec appréciation des efforts faits par le Secrétariat de promouvoir l'édition 2004 des Principes des contrats du commerce international et de suivre leur usage dans la pratique.

Il a confirmé, en premier lieu, l'enrichissement sans cause ou la restitution, l'illicéité, la pluralité de débiteurs et de créanciers, les conditions et la résolution des contrats à long terme "for cause". comme les sujets dont aurait dû s'occuper le Groupe de travail chargé de la préparation de la troisième édition des Principes. Il a aussi convenu que la question de l'éthique des contrats au niveau transnational aurait dû être prise en considération et a invité Mme Trahan à assumer le rôle de Rapporteur dans ce domaine.

Point No. 7 a) de l'ordre du jour - Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles – Projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention du Cap (C.D. (85)7a))

(a) Introduction

Mme Schneider (Secrétariat UNIDROIT) a présenté le document pertinent (C.D. (85) 7a)) en soulignant que le Secrétariat ferait son possible pour organiser un troisième séminaire régional, à l'attention des pays d'Afrique, avant la fin de l'année afin de sensibiliser davantage les pays de ce continent au projet de Protocole ferroviaire dont peu avaient participé à l'élaboration du texte.

Le *Secrétaire Général* a indiqué que des contacts étaient en cours avec les autorités d'un pays européen en vue de la tenue de la Conférence diplomatique qui pourrait se tenir début 2007, mais qu'il ne pouvait en dire plus pour le moment.

Mme Schneider a également indiqué que le Secrétariat souhaiterait obtenir, au cas où la Conférence diplomatique se tiendrait avant la prochaine session du Conseil de Direction, l'accord de ce dernier pour qu'UNIDROIT puisse accepter les fonctions de Dépositaire du Protocole ferroviaire.

(b) Conclusions

Le Conseil de Direction a pris note des informations données par le Secrétariat sur ce point.

Point No. 7 b) de l'ordre du jour - Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (85) 7 b)

(a) Introduction

M. Stanford (Secrétaire Général adjoint) a indiqué les raisons du retard dont le projet avait malheureusement souffert et a expliqué les propositions des membres des Gouvernements clés ainsi que du Secrétariat pour ce qui concernait les pas capables de relancer le procès.

(b) Conclusions

Le Conseil a approuvé les propositions du Secrétariat pour relancer et compléter à temps le processus de consultation intergouvernementale de l'avant-projet de Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux.

Point n. 7 c) de l'ordre du jour - Préparation d'un nouveau Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (85) 7 c))

(a) Introduction

En introduisant ce point à l'Ordre du jour, *Mme Peters (Secrétariat UNIDROIT)* a rappelé que la proposition de préparer un Protocole additionnel à la Convention du Cap sur les matériaux d'équipement agricole, de construction et miniers avait été acceptée par le Conseil l'année

précédente, mais sans qu'il y ait un document contenant l'analyse des besoins et des exigences de ces secteurs. Le document C.D. (85)7(c) était une première tentative, très préliminaire, de fournir au Conseil des informations.

L'étude était basée sur des données repérées sur Internet, où les organisations actives dans le secteur concerné, en particulier les instituts des Nations Unies spécialisés dans l'agriculture, inséraient beaucoup de matériel. Moins de matériel était disponible sur les constructions et l'activité minière. Dans ces domaines les entités actives étaient essentiellement des organisations professionnelles qui considéraient confidentielles les informations sur leur activité, en tant que secrets commerciaux.

Les trois secteurs étaient très différents l'un de l'autre, et il aurait peut être fallu s'en occuper séparément. Les implications environnementales étaient plus aiguës que pour les Protocoles déjà adoptés ou en voie d'adoption, et entraînait des effets économiques. Un phénomène croissant était celui de la location d'équipement. Ceci était arrivé, par exemple, au Mexique, quand les énormes grues nécessaires pour la construction des gratte-ciels avaient été loués d'une entreprise américaine.

Si la raison justifiant l'adoption du Protocole était celui d'assister les pays en voie de développement, alors il était nécessaire de considérer si le Protocole était vraiment nécessaire. Dans le cas de l'agriculture les données, qui étaient très fragmentaires, indiquaient que les propriétés terriennes étaient petites, mais il fallait admettre que ces données étaient anciennes et le Secrétariat n'avait pas d'information sur les changements: par exemple, est-ce que des coopératives avaient été créées? Si oui, les propriétés étaient-elles assez grandes pour demander des outils de valeur élevée, grands et/ou sophistiqués?

Mme Peters a suggéré qu'on aurait dû entreprendre une analyse approfondie sur les nécessités effectives, et qu'il aurait fallu que cette analyse soit interdisciplinaire: les aspects liés à l'économie et à l'environnement, ainsi que les facteurs sociaux, auraient dû être pris en considération à côté des aspects juridiques. La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, par exemple, avait préparé une étude intéressante intitulé "Land Tenure Systems and their Impacts on Food Security and Sustainable Development in Africa", qui avait considéré aussi les changements sociaux qui avaient provoqué des changements dans la possession des terres ou occasionnés par les changements de possession des terres. L'importance des systèmes de possession des terres pour l'organisation de la propriété terrienne était évidente.

Selon ce qu'on aurait ainsi compris être les nécessités actuelles, on aurait dû prendre en considération la possibilité qu'UNIDROIT fournisse une assistance même pour faciliter l'achat de petits équipements agricoles. Potentiellement le projet était de grande importance, mais il était nécessaire de s'assurer que la focalisation de l'instrument était correcte.

Les informations nécessaires devaient bien entendu être récoltées avec la collaboration des organisations travaillant déjà dans le domaine. Une première rencontre avec le Directeur des Affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) avait déjà eu lieu. Bien que ce premier contact eût été moins fructueux de ce qu'on avait espéré, si on élargissait l'investigation pour prendre en considération quels problèmes existaient en agriculture (spécialement pour ce qui concernait les crédits), en particulier dans les pays en voie de développement, et dans quelle mesure ces problèmes auraient pu être atténués par un instrument juridique international, des meilleurs résultats auraient pu être atteints.

Dans le document C.D. (85) 7(c) il été demandé au Conseil de donner au Secrétariat des instructions sur la manière de procéder. Quatre options possibles avaient été suggérées dans le document:

1. de revenir sur la décision prise en 2005 en décidant que le travail devait être abandonné;
2. de renvoyer le travail jusqu'au moment où il y aurait eu des ressources pour payer les rétributions d'experts dans les trois domaines concernés;
3. de demander au Secrétariat de continuer ses recherches préliminaires jusqu'au moment où il y aurait eu des ressources pour payer les rétributions d'experts dans les trois domaines concernés, en particulier en faisant circuler un questionnaire parmi les Etats membres pour obtenir les informations nécessaires au document de présentation; et
4. d'autoriser le Secrétariat à se servir s'experts dans ces domaines.

(b) *Discussion*

Les membres du Conseil ont exprimé leur appréciation pour le document, qu'ils ont affirmé être intéressant et capable de fournir beaucoup d'informations dont ils ne disposaient pas.

M. Sturlese a observé que les trois domaines concernés, agriculture, mines et construction étaient très différents et qu'il aurait été une erreur de les couvrir tous par un seul instrument. Pour ce qui concernait les options pour le travail futur, il a exprimé sa préférence pour l'option 2.

Cette préférence était indiquée aussi par *Mme Trahan*, qui cependant a affirmé qu'elle pouvait partager aussi l'option 3.

Une préférence pour l'option 3 a été indiquée par MM. Adensamer, Carbone, Elaraby, Elmer, Gabriel, Harmathy, Hogan, Kannenberg, Komarov et Sen.

Mme Trahan a suggéré de présenter le projet à l'Assemblée Générale, en considération de ses implications politiques. Les Etats membres auraient pu, s'ils comprenaient l'importance du projet, être prêts à fournir des financement extra-statutaires.

MM. *Elaraby*, *Carbone* et *Gabriel* ont souligné l'importance du projet pour le pays en voie de développement. *M. Harmathy* en a convenu, et en a relevé les implications économiques et politiques. Il a considéré les différences entre les matières, et les moyens juridiques d'obtenir la sécurité. Il a considéré important d'essayer de trouver des partenaires dans cette entreprise et de déterminer les priorités. *M. Sen* a attiré l'attention sur la grande importance des explorations minières sous-marines dans la zone économique exclusive, qui était un sujet qui devrait repris en considération par ce projet. *M. Carbone* a indiqué qu'il considérait que les problèmes juridiques auraient été les mêmes pour les trois domaines, et qu'ils pouvaient par conséquent être disciplinés par le même instrument.

M. Hogan a envisagé la difficulté de déterminer l'équipement, qui était essentiellement mobile et de valeur élevée. *M. Elmer*, d'autre part, estimait que la considération de l'équipement, ainsi qu'indiqué dans l'Annexe I, aurait dû être laissé de côté, et que l'important était que les biens existaient. Ce qui devait repris en considération était s'il y avait une nécessité pour ce système, et à cette fin l'idée d'adresser un questionnaire aux Gouvernements était bonne. *M. Adensamer* a affirmé que, bien que l'idée du questionnaire était bonne, il ne fallait pas être trop optimiste sur la possibilité d'obtenir des informations, parce que les Etats qui avaient besoin du Protocole auraient pu ne pas être en mesure de répondre au questionnaire. Il a suggéré que le questionnaire n'aurait pas dû demander des informations matérielles, mais essayer de vérifier si les Etats considéraient qu'un Protocole sur ces domaines était nécessaire.

M. Kannenberg s'est demandé si, en considérant les contraintes budgétaires, il était sage de consacrer 40% d'un fonctionnaire à ce projet à ce stade, et s'il n'aurait pas été mieux de passer ce fonctionnaire sur un projet prioritaire.

Le *Secrétaire Général* a répondu à M. Hogan sur quel genre d'équipement mobile de valeur élevée avait été pris en considération en indiquant que l'équipement forestier de ce genre se déplaçait de la Norvège à la Suède à la Russie, et aussi entre les Etats Unis et le Canada. Dans le cas d'équipement agricole les moissonneuses-batteuses combinés seraient couvertes, ainsi que l'équipement guidé par les satellites qui se déplaçait dans l'Amérique du Nord et du Sud ou entre la Russie et l'Ukraine. Il considérait que l'idée présentée par Mme Trahan d'une présentation à l'Assemblée Générale était excellente, et qu'elle aurait donné l'opportunité d'acquérir des informations additionnelles qu'il n'aurait pas été possible autrement d'acquérir. Il a observé que certains des joueurs dans ce projet étaient les mêmes que dans le projet pour la préparation d'une loi type sur le leasing. Une fois que la loi type serait disponible, peut-être ils auraient été plus disponibles à fournir des informations qu'il considéraient maintenant être des secrets commerciaux. Il y avait aussi un aspect stratégique dans le projet, parce qu'un certain nombre d'Etats auraient été heureux de voir l'Institut collaborer avec les Instituts spécialisés des Nations Unies établis à Rome et ce projet en aurait fourni une bonne occasion. Pour ce qui concernait l'observation de M. Kannenberg à propos des contraintes de personnel, il a convenu qu'il pouvait être excessif de consacrer 40% d'un fonctionnaire à ce projet et qu'il pouvait être sage de diriger cette ressource vers les projets à priorité élevée jusqu'à leur conclusion.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a exprimé sa grande appréciation pour l'intéressant document préparé par le Secrétariat et a indiqué que le travail aurait dû continuer en adoptant l'option 3 parmi les possibilités suggérées pour le travail futur, et à cet effet que "le Secrétariat [devrait] poursuivre ses recherches préliminaires jusqu'à ce que des ressources soient disponibles pour payer les honoraires d'experts dans les trois domaines concernés, notamment en distribuant un questionnaire aux Etats membres afin d'obtenir les informations nécessaires pour le document de base".

Point n. 8 a) de l'ordre du jour - Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (C.D. (85) 8a))

(a) *Introduction*

M. Paech a attiré l'attention du Conseil de Direction sur les documents récents les plus importants, c'est-à-dire le rapport de la deuxième session du Comité d'Experts Gouvernementaux sur les règles matérielles concernant les titres intermédiés (Doc. 42), le texte de l'avant-projet de Convention ainsi que amendé par le CEG à sa deuxième session (Doc. 43), et, informellement, un extrait de la publication récente du G30 "Monitoring Report on Global Clearing and Settlement" qui montrait un très grand intérêt envers le travail d'UNIDROIT dans ce domaine.

M. Paech a ensuite donné un bref aperçu du développement du projet depuis le début jusqu'à ce moment, en soulignant (a) le grand nombre d'Etats membres qui y participaient; (b) l'importance du travail entre les sessions, qui incluait des missions d'information dans des Etats membres; et (c) le sentiment général de la coopération excellente offerte par les délégations pour travailler sur des solutions ne constituant pas de discriminations envers certains systèmes.

Plus dans le détail, pour ce qui concernait la deuxième session du CEG qui venait d'avoir lieu, il a indiqué que l'approche conceptuelle originale du projet de Convention, ainsi que développée par l'ancien Groupe d'Etude sous la présidence du Dr. B. Sen, avait été retenue. En particulier l'approche dite fonctionnelle ouvrait la possibilité d'accommoder une grande variété de systèmes juridiques. Le Secrétariat a souligné qu'à la deuxième session plusieurs questions avaient été soumises au droit interne non conventionnel mais que, au même temps, des délégations avaient demandé de vérifier si cela mettait en danger le niveau minimum d'uniformité nécessaire.

Le Secrétariat a ensuite souligné l'excellente coopération avec d'autres Organisations qui travaillaient dans le domaine du droit privé, en particulier la Commission UE, la Conférence de La Haye de Droit international privé et la CNUDCI.

Enfin, le Secrétariat a indiqué le calendrier des étapes successives du projet : une troisième session du CEG aurait lieu du 6 au 15 novembre 2006, et une Conférence Diplomatique avait été planifiée de manière provisoire pour décembre 2007. Dans ce contexte, le Secrétariat cherchait l'avis du Conseil pour ce qui concernait (a) le calendrier, et (b) trouver le financement nécessaire pour ce projet pour l'année 2007 et la suivante.

(b) Conclusions

Le Conseil de Direction a approuvé les résultats du projet et a avalé le plan du Secrétariat de tenir une Conférence Diplomatique fin 2007. Le Conseil de Direction a recommandé au Secrétariat de faire tous ses efforts pour trouver les financements additionnels.

Point n. 8 b) de l'ordre du jour - Principes et règles visant à accroître les transactions sur les marchés émergents (C.D. (85) b))

Le Conseil a pris note de l'état des travaux ainsi qu'illustré dans le document. *M. Sen* a réitéré que les ressources nécessaires pour reprendre le travail sur cette matière devaient être trouvées de manière urgente.

Point n. 9 de l'ordre du jour - Loi type sur le leasing (C.D. (85) 9)

(a) Introduction

M. Stanford (Secrétaire Général adjoint) a brièvement introduit l'histoire du projet, c'est-à-dire la requête de l'*International Finance Corporation*, membre du groupe de la Banque mondiale, qu'UNIDROIT réalise une Loi modèle dont le besoin était ressenti avec urgence dans les pays en voie de développement d'Afrique, Asie et Amérique latine. Le Secrétariat avait créé un Comité consultatif présidé par le Chef Tinu Oyekunle (Nigéria) et composé d'environ dix parmi les plus grands experts de *leasing* du monde. *M. Ron DeKoven* (Etats Unis d'Amérique), Rapporteur du Comité consultatif avait ensuite présenté les décisions de politique générale fondamentales du projet ainsi que ses dispositions cruciales.

(b) Discussion

La discussion, au cours de laquelle sont intervenus *Mme Trahan* et *MM. Carbone, Kannenberg, Soltysinski* et *Voulgaris* ainsi que *M. Sorieul* (Observateur de la CNUDCI), a été centrée sur les aspects des droits du preneur de *leasing*, sur la compatibilité avec la terminologie utilisée par les

Principes UNIDROIT du droit des contrats du commerce international et sur la procédure pour l'adoption de la Loi type.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a convenu d'autoriser le Secrétariat à transmettre l'avant-projet de loi type sur le leasing établi par le Comité consultatif pour la préparation d'une loi type sur le leasing aux Gouvernements, dès que certaines dispositions auraient été amendées et que l'avant-projet de loi type aurait été coordonné avec les Principes UNIDROIT du droit des contrats du commerce international, à la lumière des commentaires faits par les membres du Conseil, pour la finalisation par les Gouvernements, en suivant une procédure à deux étapes, qui devrait culminer en une session extraordinaire de l'Assemblée Générale, qui devrait avoir lieu conjointement à la 60^{ème} session de l'Assemblée.

Point n. 10 de l'ordre du jour – Règles uniformes applicable aux transports (C.D. (85) 10)

(a) *Introduction*

Le Conseil a pris note du document et des informations additionnelles concernant le processus de discussion à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies. *MM. Carbone et Elmer* ont confirmé qu'à ce stade il fallait compter sur les bons offices du Professeur Putzeys.

(b) *Conclusions*

Le Conseil a confirmé la tâche confiée au Professeur Putzeys en relation au Protocole additionnel à la Convention sur le Contrat pour le Transport international routier de marchandises (C.M.R.), a convenu que la proposition conjointe rédigée par la Secrétariat de la CNUDCI et le Professeur Putzeys aurait dû être soumise à la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies et a exprimé au Professeur Putzeys sa gratitude pour le travail inestimable qu'il était en train d'accomplir pour le compte de l'Institut.

Il a convenu que, pour autant que possible, le Secrétariat devrait être représenté par un observateur au travail de la CNUDCI de préparation d'un projet de Convention sur le transport [maritime] [en tout ou en partie] de marchandises.

Point n. 11 a) de l'ordre du jour - Etat de la mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (85) 11 a))

(a) *Introduction*

Mme Schneider a présenté le document pertinent (C.D. (85) 11 a)) en mettant l'accent sur le fait qu'il s'agissait de l'un des Objectifs stratégiques de l'Institut (Objectif n° 11) mais que la promotion des instruments déjà adoptés souffrait d'un manque cruel de financement. Le Secrétariat a ainsi demandé au Conseil de Direction d'appuyer une proposition visant à augmenter de 5% par an, pour les exercices financiers 2008-2012, le budget à consacrer à la promotion des instruments d'UNIDROIT, faute de quoi il faudrait probablement revoir le statut prioritaire accordé à ces activités.

(b) *Discussion*

M. Sanchez Cordero a signalé le séminaire sur la Convention sur les biens culturels tenu à Mexico, alors que *Mme Trahan* a souligné l'importance de promouvoir le travail de l'Institut en suivant les objectifs qu'il avait adoptés.

Mme Trahan a estimé que bien qu'il s'agissait d'une activité prioritaire, la proposition ne résoudrait en rien les problèmes actuels, communs à toutes les activités de l'Institut.

(c) *Conclusion*

Le Conseil de Direction a pris note des informations données par le Secrétariat sur ce point.

Point n. 11 b) de l'ordre du jour – Exercice des fonctions de Dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (C.D. (85) 11 b))

(a) *Introduction*

M. Atwood (Secrétariat UNIDROIT), en introduisant ce point, a signalé que depuis la préparation du Doc. C.D. (85) 11(b), la République d'Angola était devenue Partie contractante de la Convention et du Protocole aéronautique et que le Secrétariat était en contact avec un certain nombre d'autres Etats qui avaient l'intention de procéder à la ratification ou à l'adhésion. Il a noté que la procédure administrative concernant la Convention et le Protocole aéronautique avait été établie, et que le Secrétariat avait d'excellentes relations avec l'Autorité de surveillance et le Conservateur du Registre international. Il a indiqué que les "*Acts and Proceedings*" avaient été publiés et auraient été bientôt disponibles.

(b) *Discussion*

M. Sánchez Cordero a affirmé que l'adhésion du Mexique à la Convention et au Protocole aéronautique aurait dû être perfectionnée dans les mois suivants. *M. Sturlese, Mme Trahan, MM. Verdera y Tuells, Kannenberg, Boggiano* et *Elmer* ont souligné l'importance que les "*Acts and Proceedings*" soient publiés aussi en version française.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a pris note avec appréciation des développements concernant l'exercice des fonctions de l'Institut en qualité de dépositaire de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique, et en particulier leur entrée en vigueur, ainsi que de la parution imminente des "*Acts and Proceedings*" de la Conférence diplomatique du cap en anglais. Il a décidé qu'une version française des "*Acts and Proceedings*", qui pourrait être plus courte que la française, aurait dû être réalisée.

Point n. 12 de l'ordre du jour – Programme de coopération juridique (C.D. (85) 12, Etude LXV – Bourses exéc. 17)

(a) *Introduction*

Voir les points 2 et 4 et les remarques du Secrétaire Général pour ce qui concerne les Etats membres ASEAN.

Mme Mestre (Secrétariat UNIDROIT) a centré son intervention sur la coopération avec l'Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA). A la demande de OHADA, UNIDROIT (en la personne du Professeur Marcel Fontaine) avait préparé un avant-projet d'Acte uniforme sur le droit des contrats, avec le soutien financier des autorités suisses de la coopération. Mme Mestre a souligné la portée exceptionnelle du projet, non seulement pour UNIDROIT – le projet était en effet basé sur un instrument considéré comme une des initiatives les plus prometteuses parmi celles qui avaient été entreprises par l'Institut, et dont l'un des objectifs était de servir comme modèle pour les législations nationales – mais aussi parce qu'il constituait une approche totalement nouvelle au procès de réforme de la loi des contrats au sein de l'OHADA, capable d'avoir un retentissement bien au delà de ce coin particulier du continent africain. Voilà la raison pour laquelle le Secrétariat UNIDROIT était persuadé qu'un Colloque informatif offrant un forum de discussion pour des juristes africains était nécessaire pour la mise en oeuvre du travail législatif qui avait été accompli; cette initiative aurait, de plus, accru la crédibilité du projet vis-à-vis de tous les autres partenaires, et aussi dans les cercles d'affaires qui auraient été les premiers à bénéficier d'une loi des contrats nouvelle, moderne et bien faite, et qui aurait constitué un important pas en avant vers l'adoption finale de l'Acte Uniforme. Sur cette base, le Secrétariat avait entamé des discussions formelles qui confirmaient la nécessité d'une telle réunion qui aurait pu avoir lieu dans une des Etats membres de OHADA au début de 2007. Sur le plan pratique, l'organisation du Colloque dépendait du soutien financier par des sources externes et la collaboration active des membres du Conseil de Direction aurait été essentielle à cet effet.

M. Sturlese a affirmé que ce produit de qualité était d'extrême importance. Il était nécessaire de s'assurer que cet instrument législatif impartial et hybride adapté aux conditions locales puisse rencontrer les attentes de OHADA, et que les institutions d'OHADA soient en mesure d'accepter ce texte intégralement. La France était fortement en faveur du processus de modernisation entamé par OHADA, et M. Sturlese a exprimé sa confiance personnelle dans la promotion de l'avant-projet d'Acte uniforme.

M. Widmer s'est référé à un autre aspect de la coopération juridique, c'est à dire au Programme de bourses de recherche pour juristes provenant des pays en voie de développement ou en transition. Il a rapporté le contenu de la réunion du Sous-comité Bourses (v. Annexe III) qui avait exprimé sa gratitude aux donateurs externes et avait souligné l'importance de maintenir l'allocation correspondante du budget pour souligner le rôle que le programme jouait dans la vie d'UNIDROIT. Le Programme avait largement montré son importance dans le renforcement des activités législatives de l'Institut.

M. Gabriel a suggéré la création d'une Bourse du Conseil de direction, financé par des contributions personnelles pro rata de ses membres. Cette proposition a été approuvée par les Conseil avec effet immédiat. Le Secrétaire Général a annoncé qu'il aurait financé personnellement une bourse de recherche en 2006.

(b) Conclusions

Le Conseil a pris note avec appréciation des activités entreprises par le Secrétariat dans le cadre du programme de coopération juridique de l'Institut et de la nécessité d'un soutien financier pour permettre l'organisation d'un colloque en Afrique sur l'avant-projet d'Acte uniforme OHADA sur le droit des contrats. Le Conseil a noté que ce programme faisait partie intégrante de l'Objectif stratégique N. 11 du Plan Stratégique.

Le Conseil a décidé d'instituer une nouvelle bourse, intitulée Bourse du Conseil de direction d'UNIDROIT, financée en parties égales par les membres du Conseil, avec effet immédiat. Le Conseil

a pris note de la décision du Secrétaire Général de financer personnellement une autre bourse de recherche.

Point n. 13 de l'ordre du jour – Etat de la Bibliothèque (C.D. (85) 13)

(a) Introduction

En introduisant ce point à l'ordre du jour, *Mme Maxion (Secrétariat UNIDROIT)* a souligné que l'élément le plus important concernant la Bibliothèque en 2005 avait été le remplacement du logiciel de gestion de la Bibliothèque. Suite à la décision prise en 2004 de remplacer le logiciel de l'époque, cela avait été fait en décembre 2005 avec le nouveau système EDV: Aleph 500, un système de bibliothèque intégré. Le WebOPAC (*Online Public Access Catalogue on the Web*) – catalogue électronique – en quatre langues (allemand, anglais, français et italien) était en cours d'élaboration. L'intégration du nouveau site de la Bibliothèque sur le site Général d'UNIDROIT, ainsi que la présentation des avoirs de la Bibliothèque sur Internet sont prévus en août 2006. Le catalogue de la Bibliothèque est actuellement accessible à l'adresse web suivante : <http://app01.exlibris.easynet.de/F>.

Après la mise en place du nouveau logiciel en décembre 2006, la responsable de la Bibliothèque a organisé plusieurs cours de formation pour les membres du personnel qui devront utiliser le nouveau logiciel.

Par ailleurs, la réorganisation complète de tous les niveaux administratifs de la gestion de la Bibliothèque avait commencé. Les sections Traitement des ouvrages (sélection, commande, réception, marquage, classification & catalogage, étiquetage, préparation pour la circulation, contrôle final), ainsi que Administration des revues périodiques (abonnements, listes, enregistrement de l'arrivée des numéros, demandes des numéros manquants, reliure) avaient été totalement transférées sur le nouveau système de gestion.

Le nouveau système sophistiqué de gestion de la Bibliothèque permettait d'avoir un aperçu détaillé des avoirs de la Bibliothèque en ce qui concerne à la fois les allocations budgétaires (acquisitions, échanges, donations) et les coordonnées des fournisseurs.

Le travail relatif aux données du catalogue s'était poursuivi en 2005 pour assurer en particulier la conformité avec les standards internationaux des bibliothèques. Outre le travail en vue du changement de logiciel (et quelques corrections mineures nécessaires après pour des raisons de conformité avec le nouveau système qui seront achevés au courant de l'année 2006), la responsable de la Bibliothèque et son assistante avaient également catalogué environ 2500 nouvelles acquisitions reçues par la Bibliothèque en 2005 grâce à diverses généreuses contributions extrabudgétaires.

Via ce que l'on appelle la "connection Z39" la Bibliothèque d'UNIDROIT pouvait dorénavant avoir accès aux catalogues des Instituts Max Planck en Allemagne (Hambourg et Heidelberg). Grâce à l'accès à ces catalogues externes, le catalogage rétrospectif des avoirs de la Bibliothèque avançait plus rapidement et exigeait moins de corrections.

Pour ce qui concernait les relations extérieures, le programme de coopération entre UNIDROIT et la section de documentation de l'Université Paul Valéry de Montpellier (France) s'était poursuivi. Grâce à ce programme, la base de données avec fichiers d'autorités sur des noms d'auteurs avait été complétée. La préparation d'une base de données concernant les fichiers d'autorités sur les

institutions restait en suspens mais serait achevée en 2006 malgré le manque de personnel dans la Bibliothèque.

En 2005 le programme de formation avec l'Association européenne des étudiants en droit (ELSA), grâce auquel des étudiants européens en droit pouvaient collaborer à la vie quotidienne de la Bibliothèque et se familiariser avec le fonctionnement et les activités de l'Organisation, avait continué. En 2005, il a permis en 2005 d'accueillir 18 étudiants en Bibliothèque.

Pour ce qui concerne le personnel de la Bibliothèque, la situation en 2005 était la suivante :

1 responsable de la Bibliothèque (100%), 1 assistant de Bibliothèque (100%), 1 assistant de Bibliothèque (50%), 1 assistant de Bibliothèque (50%), 1 secrétaire (40%).

En 2005, les fonds de la Bibliothèque s'étaient vus augmenter de 2.439 titres dont 342 ont été achetés, 124 avaient été obtenus sur la base d'un échange pour une valeur totale de € 7.023 et 1.973 autres titres avaient été reçus à titre de don pour une valeur totale de € 98.650. A propos des acquisitions, il convenait de souligner que l'augmentation des prix des publications (en moyenne 10% par an) continuait de rendre la politique d'achat de la Bibliothèque extrêmement compliquée.

Parmi les donations, on a noté en particulier celles reçues de la Bibliothèque du Ministère britannique du commerce et de l'industrie, de l'Institut Max-Planck de droit privé étranger et de droit international privé, du Professeur Chiomenti, Rome, et de la Bibliothèque de la Faculté de droit de Lucerne en Suisse. La Bibliothèque exprime sa gratitude pour ces donations.

En outre, la Bibliothèque avait également réussi à obtenir de nouveaux ouvrages par le biais de programmes d'échange avec la Uniform Law Review / Revue de droit uniforme.

La Bibliothèque d'UNIDROIT continue d'attirer des lecteurs du monde entier. En 2005, elle a accueilli 3044 visiteurs dont 57 venus de 16 pays différents.

(b) Conclusions

Le Conseil a pris note des efforts importants faits et des résultats atteints, en particulier pour ce qui concerne le respect de l'objectif d'un catalogue qui peut être consulté sur base électronique, et a encouragé les Gouvernements des Etats membres à être plus généreux au moment de discuter le chapitre du budget relatif.

Point n. 14 de l'ordre du jour – Uniform Law Review / Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (85) 14)

(a) Introduction

Mme Mestre s'est référée au document de présentation soumis au Conseil, en indiquant les publications elles-même comme preuve de la viabilité de cette activité. Elle a rappelé que la nouvelle série de la Uniform Law Review / Revue de droit uniforme avait complété ses premiers dix ans et était maintenant distribuée directement par UNIDROIT. Elle a aussi informé sur l'état d'avancement de la préparation de la collection complète de la Revue pour l'accès en ligne, qui pourrait avoir lieu fin 2006.

(b) *Discussion*

M. Evelio Verdera y Tuells a exprimé son appréciation pour la Revue, et a affirmé qu'une table des matières papier de son contenu serait aussi très utile.

(c) *Conclusions*

Le Conseil a pris note avec appréciation des efforts faits par le Secrétariat pour améliorer et développer la Revue de droit uniforme, en particulier la version en ligne. Il a encouragé la publication d'une table des matières de la Revue.

Point n. 15 de l'ordre du jour – Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (85) 15)

(a) *Introduction*

Mme Howarth (Secrétariat UNIDROIT) a rappelé que le site Internet d'UNIDROIT continuait d'être un moyen très efficace pour faire connaître l'Institut à un vaste public partout dans le monde. Le développement et la mise à jour s'effectuaient de manière continue.

Elle a ensuite rappelé le travail fait pour atteindre les deux objectifs du Plan Stratégique impliquant le site – Objectif 2 (mise en valeur des moyens de recherche) et Objectif 5 (création d'un forum pour les Gouvernements sur le site Internet) : développement des pages du site consacrées à la "Coopération juridique et assistance technique", qui incluait non seulement des informations sur le Programme de bourses UNIDROIT mais aussi des informations sur l'assistance technique dont les Etats pouvaient avoir besoin dans la mise en oeuvre des Conventions UNIDROIT (par ex. rapports explicatifs, le texte d'instruments modèle de ratification/adhésion, des informations sur les formalités à accomplir lors des ratifications/adhésions); la création d'une section du site réservée aux Gouvernements des Etats membres.

Mme Howarth a souligné que les documents du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale parus depuis 2005 avaient été insérés sur le site (accès réservé) ainsi que les études et rapports des différents groupes de travail et comités d'experts gouvernementaux, sur les matières objet du Programme de travail d'UNIDROIT depuis 1997 (accès public).

Un cd-rom mis à jour qui contenait les Actes et Documents d'UNIDROIT 1997-2005 avait été préparé et distribué aux 46 bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT, dont deux avaient été indiquées récemment: la bibliothèque du Ministère de la Justice de la République de Lettonie (la Lettonie avait adhéré au Statut d'UNIDROIT le 1^{er} janvier 2006) et la bibliothèque de la Faculté de Droit de la Libera Università Maria Santissima Assunta indiquée par le Saint Siège.

(b) *Conclusions*

Le Conseil a pris note avec appréciation des efforts faits par le Secrétariat de développer et améliorer le site Internet d'UNIDROIT, ainsi que des nouvelles bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT.

Point n. 16 de l'ordre du jour - La base de données sur le droit uniforme (C.D. (85) 16)*(a) Introduction*

En introduisant ce point à l'ordre du jour, *Mme Peters (Secrétariat UNIDROIT)* a rappelé les informations contenues dans le document soumis au Conseil. Elle a indiqué que le travail continuait, et que le nombre d'affaires augmentait de manière constante. Elle a rappelé que la décision de mettre en place une base de données avait été prise par le Conseil de Direction en 1995, comme partie de la réforme qui avait été entreprise en 1994 par l'ancien Secrétaire Général M. Malcolm Evans. L'idée était qu'UNIDROIT devait devenir un centre d'excellence, un point de référence, pour le droit uniforme, et le Conseil avait considéré que le meilleur moyen d'y arriver était par la mise en place d'une base de données. Evidemment une base de données était coûteuse à gérer, et puisque le budget de l'Institut était complètement utilisé, il avait été décidé que la base de données aurait dû être financée par des sources extérieures. A cette fin, la Fondation de droit uniforme avait été créée en 1996. Elle n'avait commencé à opérer que récemment, quant un ancien membre du Conseil, Sir Roy Goode, avait décidé de la prendre en main et d'en devenir Président. Un rapport fait par Sir Roy des activités de la Fondation et des fondations nationales connexes avait été distribué aux membres du Conseil.

En considération des possibilités très limitées qui existaient à cause des contraintes budgétaires, *Mme Peters* a demandé l'assistance du Conseil pour:

- ◆ avoir des sommaires d'affaires décidées par les tribunaux de leurs pays;
- ◆ assister le Secrétariat dans la récolte de données à insérer dans la base de données; et
- ◆ assister le Secrétariat à identifier des sources potentielles pour financer la base de données.

Pour ce qui concernait la recherche d'informations, *Mme Peters* a rappelé en particulier qu'UNIDROIT devait publier le texte de décisions dans la base de données UNILAW et le fait qu'au Royaume Uni les décisions étaient couvertes par copyright. Elle a demandé à être aidée dans l'acquisition de la permission de publier les textes sans avoir à payer les droits du copyright.

(b) Discussion

Mme Trahan a fait référence au système CLOUT de correspondants nationaux mis en place par la Commission des Nations unies pour le droit du commerce international (CNUDCI). Elle a suggéré que les Etats membres pourraient indiquer des correspondants, comme ils avaient désigné des bibliothèques dépositaires.

M. Kannenberg a observé que dans le document les membres du Conseil étaient invités à déterminer l'état de priorité de ce projet. En considérant l'intérêt du projet, il regrettait que, à cause du grand nombre de priorités contenues dans les Programme de travail, il estimait qu'il n'était pas possible d'accorder au projet priorité élevée.

Mme Moss, qui représentait *M. Inglese*, a indiqué qu'une priorité basse aurait dû être accordée à ce projet, mais qu'elle aurait cependant examiné la question du copyright et référé sur la question.

M. Harmathy, en intervenant pendant la discussion à propos de la nomination de correspondants, a suggéré que le système des correspondants de l'Institut aurait dû être liée à la base de données et qu'on aurait dû solliciter leur assistance dans la récolte d'affaires pour la base de données. Il a aussi affirmé que en considération de l'importance stratégique de la base de données on aurait dû lui accorder une priorité élevée et non basse.

M. Komarov a soutenu l'affirmation de *M. Harmathy*.

(c) *Conclusions*

Le Conseil, tout en reconnaissant l'importance de la base de données, a indiqué qu'en vue du grand nombre de questions prioritaires dans le Programme de Travail de l'Institut, une priorité de moyenne à basse aurait dû être accordée au projet.

Point n. 18 de l'ordre du jour - Date et lieu de la 86^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (85) 18)

Le Conseil a décidé que sa 86^{ème} session aurait lieu au siège de l'Institut du 16 au 18 avril 2007.

**APPENDIX I
ANNEXE 1****PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS /
LISTE DES PARTICIPANTS PROVISOIRE**

(Rome, 8 - 10 May 2006 / Rome, 8 – 10 mai 2006)

**MEMBERS OF THE GOVERNING COUNCIL
MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION**

Mr Berardino LIBONATI	President of UNIDROIT / <i>Président d'UNIDROIT</i>
Mr Martin ADENSAMER	Head of Department Federal Ministry of Justice Museumstrasse 7 P.O. Box 63 1016 Vienna (Austria) Tel.: (+43 1) 52152 2131 Fax: (+43 1) 52152 2829 e-mail: martin.adensamer@bmj.gv.at
Mr Tuğrul ARAT (Prof. Dr)	Head of the Private International Law Department Ankara Üniversitesi Hukuk Fakültesi Cemal Gürsel Caddesi, No 58 06590 Cebeci-Ankara Tel.: (+90 312) 436 8993 (home) Tel.: (+90 312) 319 1398 (office) Fax: (+90 312) 363 5696 e-mail: tugrularat@yahoo.com
Mr Antonio BOGGIANO	Professor of Law, Judge and former President Emeritus of the Supreme Court Avenida Alvear 1708 2° 1014 Buenos Aires (Argentina) Tel.: (+54 11) 4812 9208 University of Buenos Aires Tel.: (+54 11) 4371 0837 Fax: (+54 11) 4372 1525 e-mail: antoniboggiano@argentina.com
Mr Sergio CARBONE	Professor of Law at the University of Genoa Studio Carbone e D'Angelo Via Assarotti, 20-9 16122 Genova (Italy) Tel. (+39 010) 8317082 Fax (+39 010) 8314830

- e-mail: smcarbon@tin.it
- Mr Nabil ELARABY
former Judge to the International Court of Justice
Senior Partner
Zaki Hashem and Partners
Attorneys at Law
23, Kasr El Nil Street
Cairo 11211 (Egypt)
Tel: 202-393-3766
Fax: 202-393-3585
e-mail: nabil.elaraby@hashemlaw.com
- Mr Michael B. ELMER
Vice-President of the Danish Commercial
High Court
Bredgade 70-72
1260 Copenhagen (Denmark)
Tel. (office): (+45 33) 47 92 03
Tel. (home):(+45 33) 55 49 63
Fax: (+45 33) 47 92 82
e-mail: michael@elmer.as
elmer@shret.dh
- Mr Henry D. GABRIEL
DeVan Daggett Professor of Law
Loyola University
School of Law
526 Pine Street
New Orleans, LA 70118 (United States of America)
Tel.: (+1 504) 861-5667
Fax: (+1 504) 861 5894
e-mail: gabriel@loyno.edu
- Mr Ian GOVEY
Deputy-Secretary
Civil Justice and Legal Services
Attorney-General's Department
National Circuit
Barton, A.C.T. 2611 (Australia)
Tel.: (+61 2) 6288 0580 (home)
Tel.: (+61 2) 6250 6012 (office)
e-mail: ian.govey@ag.gov.au
- Mr Attila HARMATHY
Professor, Judge of the Constitutional Court
Donáti u. 35-45
H-1015 Budapest (Hungary)
Tel.: (+36 1) 488 3170
Fax: (+36 1) 488 3179
e-mail: harmathy@mkab.hu
- Mr Arthur Severijn HARTKAMP
former Procureur-Général at the Supreme Court of
The Netherlands;
Professor of Private Law
Alexander Gogelweg 21
2517 JD Den Haag (The Netherlands)

Tel. (home): (+31 70) 355 2540
e-mail: a.hartkamp@hetnet.nl
e-mail: a.hartkamp@jur.ru.nl (office)

Mr Gerard HOGAN

Fellow, Trinity College
19 Charleville Road
Rathmines
Dublin 6 (Ireland)
Tel.: (+353 1) 496 3744
Fax: (+353 1) 497 9074
e-mail: ghkq@eircom.net
hogang@tcd.ie
ghogan@lawlibrary.ie

Mr Kiyoshi HOSOKAWA

President
Tokyo Family Court
Kasumigaseki 1-1-2
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0013 (Japan)
Tel.: (+81 3) 3502 4271 / 3502 8311
Fax: (+81 3) 3581 5513
e-mail: kokubunjikh@s9.dion.ne.jp (home)
hosokawa.kiyoshi717@courts.jp

Mr Anthony INGLESE

Solicitor and Director-General
Legal Services
Department of Trade and Industry
10 Victoria St.
LONDON
SW1H 0NN (United Kingdom)
Fax: (+44 207) 215 3376
e-mail: Anthony.inglese@dti.gsi.gov.uk

Mr Werner K. KANNENBERG

Desk Officer
Federal Ministry of Justice
Mohrenstr. 37
10117 Berlin (Germany)
Tel.: (+49 30) 2025 9129
e-mail: kannenberg-we@bmj.bund.de
representing Mr Hans-Georg BOLLWEG

Mr Alexander S. KOMAROV

Professor of Law
Head of Private Law Department
Russian Academy of Foreign Trade
Pudovkin Str. 4A
Moscow 119 285 (Russian Federation)
Tel.: (+7 495) 688 8720 (home)
Fax: (+7 495) 688 8720 (home) / 929 0153
e-mail: komarovas@mtu-net.ru
aleksandr_komarov@vavt.ru

- Mr Byung-Hwa LYOU
President and Professor of Law
TLBU Graduate School of Law in Seoul
300, Naeyu-dong
Koyang-si, Kyunggi-do
412-751 Seoul (Repubblica di Corea)
Tel.: (+82 31) 960 1001
Fax: (+82 31) 964 7196
e-mail: lyou@tlbu.ac.kr
tlbu@tlbu.ac.kr
- Mr Didier OPERTTI BADAN (Prof. Dr)
Secretary-General of the
Asociación Latinoamericana de Integración (Aladi)
Cebollatí 1461
11200 Montevideo (Uruguay)
Tel. (office): (+59 82) 410 3363
Tel. (home): (+59 82) 711 7790
Fax (home): (+59 82)
e-mail: dopertti@aladi.org
- M. Jorgé SÁNCHEZ CORDERO
Director of the Mexican Center of Uniform Law
Professeur et notaire public
Arquimedes 36
Polanco
11560 Mexico City (Mexico)
Tel.: (+52 55) 5281 2108
Fax: (+52 55) 5281 0337
e-mail: jorgeas@mx.inter.net
notario@notaria153.com.mx
- Mr B. SEN
Senior Advocate at the Supreme Court of India
6 Southern Avenue
Maharani Bagh
New Delhi 110065 (India)
Tel. / Fax.: (+91 11) 26310545 – 26318014
- Mr Stanislaw SOLTYSINSKI (Prof.)
Professor of Law, A. Mickiewicz University, Poznan
Soltysinski Kawecki & Szlezak
Legal Adviser Company
Ul. Wawelska 15 B
Warsaw 02-034 (Poland)
Tel.: (+48 22) 608 7001
Fax: (+48 22) 608 7070
e-mail: stanislaw.soltysinski@sksllegal.pl
- M. Bruno STURLESE
Directeur des Affaires européennes et
internationales
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01 (France)
Tel.: (+33 1) 4486 1440
Fax: (+33 1) 4486 1441
e-mail: Bruno.Sturlese@justice.gouv.fr

Mme Anne-Marie TRAHAN

Juge à la Cour Supérieure du Québec
Palais de Justice
1, rue Notre Dame est, bureau 15-45
Montréal (Canada H2Y 1B6)
Tel.: (+1 514) 393 2193
Fax: (+1 514) 393 2773
e-mail: amtrahan@judex.qc.ca
amtrahan@judicom.qc.ca

M. Evelio VERDERA y TUELLS

Professeur émérite des Universités
Complutense-San Pablo-CEV de Madrid
Almagro 46, 2º B
28010 Madrid (Espagne)
Tel.: (+34 91) 308 2509 / 319 3722
Fax: (+34 91) 308 3412
e-mail: verdera@evelio.e.telefonica.net

M. Ioannis VOULGARIS

Professeur émérite de droit international privé et
de droit comparé
Faculté de droit
Université "Démokritos" de Thrace
Spefsippu Str. 45
10676 Athènes (Grèce)
Tel.: (+30 210) 721 4765
Fax: (+30 210) 725 1264

M. Pierre WIDMER

Professeur émérite
Ancien Directeur
Institut suisse de droit comparé
Egelbergstrasse 40
3006 Berne (Suisse)
Tel. (privé) : (+41 31) 351 4448
Tel. (office) : (+41 21) 692 4965/11
Fax: (+41 21) 692 4949
e-mail: Pierre.Widmer@gmx.net
pierrewi@bluewin.ch

OBSERVERS:

Ms Sally MOSS

Head
Legislation and International Policy Unit
Department of Trade and Industry
10 Victoria St.
LONDON
SW1H 0NN (United Kingdom)
Tel.: (+44 207) 215 3006
Fax: +(44 207) 215 3376
e-mail: sally.moss@dti.qsi.gov.uk

Mr Renaud SORIEUL

Administrateur
UNCITRAL/CNUDCI
Centre International de Vienne
B.P. 500
A-1400 VIENNE
e-mail : renaud.sorieul@uncitral.org

UNIDROIT

Mr Herbert KRONKE
Mr Martin STANFORD

Secretary-General / *Secrétaire Général*
Deputy Secretary-General / *Secrétaire*
Général Adjoint

Ms Alessandra ZANOBETTI

Deputy Secretary-General / *Secrétaire*
Général Adjoint

Mr Michael Joachim BONELL

Consultant

Ms Frédérique MESTRE

Research Officer / *Chargée de recherches*

Ms Lena PETERS

Research Officer / *Chargée de recherches*

Ms Marina SCHNEIDER

Research Officer / *Chargée de recherches*

Ms Paula HOWARTH

Translator-drafter / *Traductrice-rédactrice*

Mr Philipp PAECH

Research Officer / *Chargé de recherches*

Mr John ATWOOD

Research Officer / *Chargé de recherches*

Ms Bettina MAXION

Assistant librarian / *Assistante bibliothécaire*

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE REVISE

1. Adoption de l'ordre du jour (C.D. (85) 1)
2. Rapport sur l'activité de l'Institut 2005 (C.D. (85) 2)
3. Nomination des premier et deuxième Vice-Présidents du Conseil de Direction (C.D. (85) 3)
4. Mise en œuvre et mise à jour du Plan stratégique (C.D. (85) 4)
5. Rapport sur la situation relative aux correspondants de l'Institut (C.D. (85) 5)
6. Les Principes relatifs aux contrats du commerce international (C.D. (85) 6)
7. Les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles:
 - a) Projet de Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention du Cap (C.D. (85) 7 a))
 - b) Avant-projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux (C.D. (85) 7 b))
 - c) Préparation d'un nouveau Protocole à la Convention du Cap portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers (C.D. (85) 7 c))
8. Opérations sur les marchés financiers transnationaux et interconnectés:
 - a) Avant-projet de Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés (C.D. (85) 8a))
 - b) Principes et règles visant à accroître les transactions sur les marchés émergents (C.D. (85) b))
9. Loi type sur le *leasing* (C.D. (85) 9)
10. Règles uniformes applicable aux transports (C.D. (85) 10)
11. Mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT:
 - a) Etat de la mise en œuvre et promotion des instruments d'UNIDROIT (C.D. (85) 11 a))
 - b) Exercice des fonctions de Dépositaire de l'Institut en vertu de la Convention du Cap et du Protocole aéronautique (C.D. (85) 11 b))
12. Programme de coopération juridique (C.D. (85) 12, Etude LXV – Bourses exéc. 17)
13. Etat de la Bibliothèque (C.D. (85) 13)
14. *Uniform Law Review* / Revue de droit uniforme et autres publications (C.D. (85) 14)
15. Site d'UNIDROIT sur Internet et bibliothèques dépositaires de la documentation d'UNIDROIT (C.D. (85) 15)
16. La base de données sur le droit uniforme (C.D. (85) 16)
17. Elaboration du projet de budget pour l'exercice financier 2006 (C.D. (85) 17)
18. Date et lieu de la 86^{ème} session du Conseil de Direction (C.D. (85) 18)
19. Divers

ANNEXE III

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SOUS-COMITE SUR LES BOURSES DU CONSEIL DE DIRECTION

Mardi 9 mai 2006, 9.00 h

Le Sous-comité sur les bourses était composé de M. Gabriel, Komarov, M. Lyou, M. Sen, M. Verdera y Tuells, M. Widmer ainsi que de M. Kronke, et Mme Schneider du Secrétariat. Monsieur Widmer a présidé la réunion.

Les documents soumis à l'attention du sous-comité en complément du document du Conseil (C.D. (85) 12) étaient:

- Le compte rendu d'exécution du Programme en 2005 : Etude LXV – Bourses exéc. 17, et sa mise à jour avec la liste des bénéficiaires du Programme de janvier 2005 à mai 2006;
- Le tableau mis à jour de l'état des financements pour les exercices 2005 et 2006 ;
- les travaux, conclusions et rapports de recherches des bénéficiaires du programme entre janvier 2005 et avril 2006 (disponibles pour consultation);
- les candidatures parvenues au Secrétariat pour l'exercice 2006-2007 (disponibles pour consultation).

Le Président a brièvement rendu compte de la mise en œuvre du Programme depuis la dernière session du Conseil de Direction et a souligné son rôle non seulement dans le contexte de la coopération juridique mais aussi pour la promotion d'UNIDROIT et de ses travaux. Il a noté la grande qualité des chercheurs accueillis cette année, qui avaient tiré grand profit de l'opportunité qui leur avait été offerte.

En ce qui concerne les financements, le Sous-comité a pris note avec gratitude du soutien du Gouvernement de la République de Corée, et a noté la participation modeste mais essentielle du Budget général de l'Institut, qui avait été renouvelée la veille au même montant que l'année précédente (€ 15.000). Il s'en est réjoui, mais a toutefois relevé que cette somme prévue au Chapitre XI du Budget ne maintient pas une provision correspondant à 1% des contributions des Etats autres que l'Italie – selon le principe qui avait été admis lors de la création de ce poste budgétaire (soit 16.500 euros pour 2007 au lieu des 15.000 euros figurant actuellement au budget 2006). Il a exprimé sa satisfaction quant à la décision du Gouvernement espagnol (sous réserve de confirmation) de fournir son soutien au Programme à partir de 2006 en finançant quatre bourses de recherches et a noté les efforts du Secrétariat pour donner le meilleur usage possible aux ressources existantes et pour encourager les bénéficiaires à procéder à des recherches de financement. Le Sous-comité a insisté sur l'importance de ce Programme pour UNIDROIT et pour les bénéficiaires et certains membres ont indiqué qu'ils allaient multiplier leurs efforts pour trouver d'autres sources de financement (notamment en dynamisant les bourses conjointes avec d'autres organismes).

Le Secrétaire Général a indiqué que, vu les restrictions budgétaires et la difficulté d'obtenir des financements extrabudgétaires, il avait pris la décision de financer personnellement une bourse du Programme en 2006 et a espéré que d'autres en feraient autant.

Quant aux candidatures qui étaient parvenues au Secrétariat concernant l'exercice à venir, le Sous-comité a noté le nombre élevé de demandes (35 de 20 pays), dont certaines étaient déjà assorties de financements partiels (à mettre en évidence à l'avenir dans le document de présentation). Il est convenu de donner mandat au Secrétaire Général pour déterminer l'ordre de priorité des candidats sur la base des critères généralement appliqués (à savoir : les conditions posées par les donateurs, les critères généraux établis par le Sous-comité sur les bourses en avril 1999 – voir ci-dessous –, les objectifs "stratégiques" de resserrement des liens avec certains Etats membres – ou de futurs Etats membres potentiels).

[Critères généraux établis par le Sous-comité sur les bourses en avril 1999 :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.]